

## DESCRIPTION DU PROJET

Le jardin de la cure, planté de quelques très beaux arbres remarquables, témoigne de l'élégance discrète des propriétés de notables d'autrefois.

La commune a le souhait de préserver le caractère de ce jardin et d'en faire profiter les habitants. Il suffira pour cela de quelques aménagements légers, par exemple :

- l'amélioration de la visibilité de ce jardin depuis l'espace public par l'ouverture d'une entrée accueillante dans le mur de la rue de l'école,
- l'ouverture éventuelle d'une allée permettant la promenade et préservant la pelouse,
- la composition de parterres fleuris,
- la préservation d'un espace privatif pour la cure (actuel presbytère, local d'accueil pour la petite enfance « Récrébébé » et consultations O.N.E. et local pour associations de jeunes),
- l'étude d'une entrée éventuelle depuis la placette de la rue Longue.



*Vue vers le jardin depuis la rue de l'école*



*Jardin de la cure*

## ORIGINE DE LA DEMANDE

Demande émanant de la commune.

## JUSTIFICATION DU PROJET

Le jardin de la cure de La Bruyère appartient à la commune. Il s'agit d'un espace de 4.250m<sup>2</sup> bien entretenu et accueillant plusieurs arbres remarquables.

En outre, il est bien situé au cœur du hameau de La Bruyère en face de l'école de La Bruyère et à côté de la placette de la rue Longue. Des investissements ont d'ailleurs déjà été réalisés pour l'école (nouveaux bâtiments) et pour la place (revêtements et plantations). Un véritable pôle d'activités se met donc progressivement en place à La Bruyère.

La première ODR a abouti à l'utilisation par la commune des infrastructures sportives de la base militaire et à l'acquisition d'un terrain de football. Dans le cadre de la présente ODR, il est prévu d'équiper La Bruyère d'une maison de village.

L'aménagement d'un espace vert ouvert au public au centre de La Bruyère s'inscrit donc dans une démarche globale visant à équiper le hameau d'infrastructures socio-collectives.

En ouvrant le jardin, la commune espère enfin y décourager le vandalisme grâce à un meilleur contrôle social.

Actuellement, ce jardin n'est pas équipé pour accueillir le public ; il sert principalement aux occupants de la cure, son potentiel reste donc sous-exploité. Un aménagement adéquat permettra d'améliorer son utilisation au meilleur bénéfice de l'attractivité du centre de La Bruyère en visant tout particulièrement l'accueil des enfants, des familles et des personnes âgées.

A proximité directe, on trouve une petite infrastructure sportive de quartier et, au niveau de l'école, un espace jeux pour les petits.



**LOCALISATION**

Rue de l'Ecole  
1320 La Bruyère (Beauvechain)

**STATUT AU PLAN DE SECTEUR, AU SCHEMA DE STRUCTURE ET AU RÈGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME**

- Plan de secteur : Zone d'Habitat à Caractère Rural.
- SSC et RCU : aire de bâti rural traditionnel.

**STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Propriété communale.

**TÂCHES À RÉALISER**

- Préparation d'un programme.
- Rédaction d'un cahier spécial des charges.
- Choix d'un auteur de projet.
- Réalisation d'un avant-projet et d'un cahier spécial des charges pour les travaux.
- Choix d'un entrepreneur pour les travaux.
- Suivi des travaux.

OBJECTIFS VISÉS

<b>Axe 1 - Cohésion sociale</b> Renforcer le plaisir à vivre ensemble de tous les habitants de Beauvechain	<b>Axe 2 - Qualité du cadre de vie</b> Maintenir à Beauvechain l'équilibre entre développement, habitat et préservation de la nature	<b>Axe 3 - Mobilité</b> Permettre à chaque usager de se déplacer en sécurité à Beauvechain	<b>Axe 4 - Agriculture et productions locales</b> Perpétuer l'agriculture familiale à Beauvechain
<input checked="" type="checkbox"/> Encourager le dialogue, les rencontres et les solidarités locales  <input checked="" type="checkbox"/> Développer des activités à destination des jeunes et des seniors et les relations intergénérationnelles	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver et favoriser le patrimoine naturel et la biodiversité  <input type="checkbox"/> Poursuivre la sensibilisation de la population et l'administration à la protection de l'environnement	<input type="checkbox"/> Développer les modes doux  <input type="checkbox"/> Développer d'autres alternatives à la voiture individuelle	<input type="checkbox"/> Valoriser et respecter le travail des agriculteurs  <input type="checkbox"/> Développer de nouvelles filières de transformation
<input type="checkbox"/> Développer du logement pour les habitants  <input type="checkbox"/> Promouvoir l'emploi local	<input checked="" type="checkbox"/> Aménager des espaces publics conviviaux  <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur le patrimoine remarquable	<input type="checkbox"/> Améliorer la sécurité et renforcer la lutte contre les nuisances	<input type="checkbox"/> Renforcer la coopération et services aux agriculteurs
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibiliser à l'identité et à la mémoire	<input type="checkbox"/> Améliorer encore la gestion des eaux de surface et celle des inondations		<input type="checkbox"/> Promouvoir et distribuer les produits locaux
	<input checked="" type="checkbox"/> Planter et fleurir		



Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- en centre de hameau, l'ouverture du jardin permettra aux habitants de se rencontrer ; ce type d'espace public convivial étant particulièrement attractif pour les familles avec jeunes enfants, les mouvements de jeunesse, les personnes âgées,
- le jardin de la cure est un espace patrimonial qui accueille d'ailleurs plusieurs arbres remarquables ; il sera revalorisé ; en outre, son ouverture au public permettra aux habitants de mieux connaître leur patrimoine,
- le jardin sera planté et fleuri ; l'objectif étant de respecter la biodiversité et de préserver le patrimoine naturel.

**INDICATEURS**

- Date de réalisation.
- Coût.
- Emploi de matériaux durables.

**ESTIMATION GLOBALE DU COÛT**

Aménagements de convivialité : 50.000 €.

**Montant TVAC des différentes interventions**

- Part communale 20.000 € ?
- Part Développement rural 30.000 €.

**PROGRAMME DE RÉALISATION**

Projet réalisé en une seule phase.

**ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

Nécessité d'entretien du jardin en particulier du mur de clôture écroulé par endroit.

**ÉTAT DU DOSSIER**

-

**PROGRAMMATION DANS LE TEMPS**

- 2016 : Demande de convention.
- 2016 : Etude.
- 2016-2017 : Début des travaux.

**IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE****Pilier environnemental**

- Le projet vise la préservation de la biodiversité et des espaces verts.
- A ce titre, le choix des espèces plantées pourra s'inspirer à la fois de la flore locale et du choix très large de plantes à fleurs qui font, depuis toujours, le charme et le succès des jardins de campagne : ifs, seringats, pivoines, tulipes, roses trémières, rosiers anglais, phlox, lilas, sauge officinale, glycines, etc. On proscrira bien entendu les espèces invasives ; pour cela, la liste des espèces noires et grises éditée par la Wallonie constituera un excellent outil de travail.
- Les caractéristiques environnementales seront également prises en compte dans le déroulement des travaux et le choix des matériaux.

**Pilier économique**

L'ouverture d'un jardin favorise la mixité fonctionnelle et l'attractivité du centre du hameau en synergie avec les activités commerciales et les services qui s'y trouvent.

**Pilier social**

- Le projet favorise l'accessibilité de tous aux espaces verts.
- L'aménagement pourra, en outre, être particulièrement adapté au confort des personnes âgées et des jeunes enfants en lien avec les objectifs définis par l'ODR.

**Pilier culturel**

Le projet vise la préservation d'un jardin faisant partie du patrimoine mais aussi du caractère villageois.